

Tel : 05.53.65.53.73

e . mail : commune@mairiepompiey.fr

Heures d'ouverture de la Mairie

Lundi : 8H / 12H -14H / 18H -- Mardi : 14H / 19H -- Mercredi : 14H / 18H -- Jeudi : 8H / 12H -14H / 18H -- Vendredi : 14H / 18H

PROCÈS-VERBAL N° 1

*Extrait du Registre des Délibération du
Conseil Municipal Du Vendredi 2 Février 2024*

Nombre de Conseillers en Exercice : 10

Présents : 8 + 1 pouvoir

Votants : 8+1 pouvoir

Pouvoirs : 1

Absents : 1

Date de la Convocation : le 17 Janvier 2024

Secrétaire de Séance : Monsieur ANTONIAZZI Jean-Claude.

L'an Deux Mille Vingt Quatre

Et le Deux du mois de Février

Le Conseil Municipal,

dûment convoqué en session ordinaire,

sous la présidence De Monsieur SUAREZ Jean-Pierre, Maire

Ouverture de Séance : 20h00

PRESENTS : Monsieur SUAREZ Jean-Pierre, Maire,

Monsieur ANTONIAZZI Jean-Claude, Monsieur JANCOVEK David, , Adjoints,

Monsieur PASQUALI Éric, Madame RODRIGUEZ Sandra, Monsieur LARRUE Ludovic, Monsieur ZAÏA René,

Madame FLEURY Jocelyne, Conseillers

POUVOIRS : de Monsieur VICINI Joël à Monsieur PASQUALI Éric

EXCUSÉ : ///

ABSENT : Madame SAUBOUA Isabelle,

Délibération n° 001/2023 du 11 Février 2023-

Objet : ESPACES VERTS 2024 ».

Monsieur Le Maire rappelle que l'entretien des espaces verts est confié depuis de nombreuses années, à l'ESAT de Bouët.

Pour l'année 2024 il a été demandé que l'ESAT présente les devis suivant les prestations demandées.

Chaque membre présent peut consulter les pièces présentées.

Monsieur le Maire propose à chacun de se prononcer.

Le Conseil Municipal Considérant l'exposé de Monsieur Le Maire, Après en avoir délibéré, Décide

D'accepter pour 2024 les devis « Contrat Annuel 2024 » de l'ESAT de Bouët tel que suit :

☞ Contrat n°1 - Tontes sans ramassage 4000m2 - 12 passages →	1 428,00 € TTC
☞ Contrat n° 1/bis - Tontes avec ramassage 2 000m2 - 12 passages →	876,36 € TTC
☞ Contrat n° 2 - Taille des haies avec ramassage 220 ml →	1 058,20 € TTC
☞ Contrat n° 3 - Taille des arbres avec ramassage - 17 arbres →	471,98 € TTC
☞ Contrat n° 4 - ramassage des feuilles 4 fois →	1 248,58 € TTC
☞ Contrat n° 5 - Désherbage chimique - 5 passages →	959,40 € TTC

Pour une prestation annuelle de 6 042,52 € TTC

Accepte que la facturation soit mensuelle, de février à décembre 2024.

Fait et délibéré, les, jour, mois et an, pour copie conforme.

Le Maire, Jean-Pierre SUAREZ - Le Secrétaire de Séance Monsieur ANTONIAZZI Jean-Claude

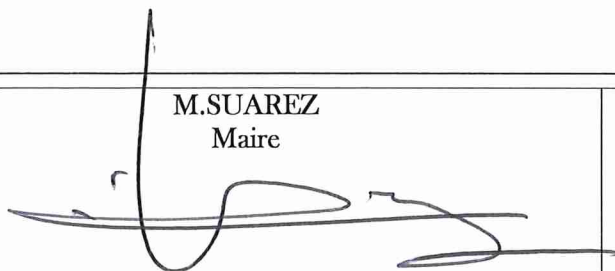
DEBATS :

Devis cuve enterrée - réserve incendie - dossier en attente de trouver un terrain - l'étude des devis se fera ultérieurement .

Les délibérations prises ce jour portent le n° de 001/2024

Observations des membres présents

M.SUAREZ
Maire



Monsieur ANTONIAZZI Jean-Claude
Secrétaire de séance

